

## **TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-2026**

## **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Thibie – St-Pierre – Villers-le-Château – Matougues ECOLE DE MATOUGUES

Horaires  Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi  Thibie 08:05  St Pierre 08:09  Fontaine St-Maurice 08:13		Mon enfant	Nom :  Prénom :  Date de naissance :/20
Villers-le-Château 08:14  Matougues Maternelle 08:23  Matougues Primaire 08:25  Horaire  Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi  Matougues Maternelle 16:30  Matougues Primaire 16:32  Villers-le-Château 16:40  Fontaie St-Maurice 16:41  St Pierre 16:45  Thibie 16:50		te II conserve rentrée sar enfant :  Mon enfa Un duplica:  Mon enfa Joignez une	nt possède déjà une carte SIMPLICITES. sa carte qui sera automatiquement rechargée pour la is que vous n'ayez à vous déplacer.  nt possédait une carte SIMPLICITES mais ne l'a plus. ta de carte SIMPLICITES lui sera fait au tarif de 7,40 €.  nt n'a encore jamais eu de carte SIMPLICITES. e photo récente de votre enfant à ce dossier. Sa première LICITES est gratuite.
Nom: Prénom: Responsable légal En cas de garde alternée, chaque parent est tenu de remplir un dossier correspondant à la ligne desservant son domicile (avec un seul paiement).  Tél.: E-Mail: @			
transit · Téléchargez l'application Transit pour géolocaliser le car emprunté par votre enfant et choisissez de recevoir les notifications alertes (intempéries, déviations) sur votre mobile.			
ARRÊT DE MONTÉE LE MATIN	Pièces jointes au dossier		
THIBIE SAINT-PIERRE FONTAINE ST-MAURICE VILLERS-LE-CHÂTEAU	<ul> <li>Mon enfant est toujours en possession de sa carte ou il s'agit de sa 1ère carte : je joins un chèque de 16 € libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.         Ou</li> <li>Mon enfant n'est plus en possession de sa carte : je joins un chèque de 23,40 € (16 € pour l'abonnement + 7,40 € pour le duplicata) libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.</li> <li>S'il s'agit d'une première carte, je joins une photo de mon enfant avec son nom au dos.</li> <li>Je joins une enveloppe timbrée par élève pour recevoir la nouvelle carte à domicile. (rappel : aucun envoi de carte ou déplacement n'est nécessaire pour les enfants possédant déjà une carte SIMPLICITES)</li> </ul>		
Ce dossier, complété et accompagné des éventuelles pièces jointes est à retourner <u>par courrier</u> avant le 30 juin 2025* à :  Fa		et des condition et en accepter le Fait à :	oir pris connaissance du règlement intérieur s de ventes (disponibles sur www.sitac.net) es conditions.  Le/20  présentant légal :

<sup>\*</sup>Tout dossier non-remis <u>avant le 30 juin 2025</u> sera mis en liste d'attente. Nous vous rappelons que tout élève doit être muni de sa carte dès le 1er jour de la rentrée scolaire, sous peine de devoir régler son voyage auprès du conducteur 1,20 €.